
Adresse de la société populaire de Châlon-sur-Saône, qui demande la punition rapide des traîtres et des malveillants, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Châlon-sur-Saône, qui demande la punition rapide des traîtres et des malveillants, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 533;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31208_t1_0533_0000_20

Fichier pdf généré le 22/01/2023

21

Le district de Pont-Audemer, a fait déposer au magasin des dépouilles des églises, 14 marcs 7 onces 2 gros de vermeil, 84 marcs 4 onces d'argenterie; il avoit déjà envoyé 50 marcs : il fera partir bientôt ce qui lui reste. Il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

22

Le conseil général de Saint-Valery (2) annonce que tous les hochets du fanatisme ont été envoyés au district. Il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

23

La société de Tournus annonce 760 chemises, 36 paires de souliers, de la charpie, et d'autres objets.

Elle envoie un cavalier jacobin; elle va contribuer 800 liv., qui sont entre les mains de son receveur, en effets d'équipement et d'habillement pour nos frères d'armes. Elle invite la Convention à continuer ses utiles travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

24

La citoyenne Mothaix, veuve Montoud, fait don pour les frais de la guerre, d'une créance de 306 liv. sur le trésor public, au nom de son petit-fils.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (5).

25

La société populaire de Melle annonce que les citoyens de sa commune ont donné 207 chemises aux défenseurs de la patrie, et que l'argenterie et le cuivre de leur église ont été déposés au district.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

26

La société populaire régénérée de Châlon-sur-Saône demande que les traîtres et les malveil-

lants soient les uns punis, et les autres exportés sur-le-champ.

Elle invite la Convention à ne pas ajourner la justice nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Châlon-sur-Saône, 21 vent. II. « Aux Montagnards de la Conv. »] (2)

« Citoyens,

Sans doute vous voulez le triomphe de l'égalité, vous avez juré d'assurer le bonheur du peuple; eh bien! il s'offre à votre énergie un grand moyen de remplir vos serments. Vous voulez que les malveillants soient chassés de la terre des hommes libres; et nous applaudissons à cette mesure révolutionnaire, mais elle serait plus révolutionnaire encore, si vous n'eussiez pas ajourné à la paix la Justice nationale, que les méchants disparaissent sur le champ du sol de la République qu'ils n'ont que trop longtemps souillé par leur présence funeste. Délivrons-nous tout de suite de nos ennemis, sinon nos ennemis tenteront encore de se délivrer de nous, qu'ils perdent toute espérance et tout moyen de nuire aux Sans-Culottes, ôtons aux brigands couronnés un de leurs grands ressorts de contre-révolution: que tous les brigands incarcérés sortent des maisons d'arrêts pour aller sur le champ, les uns au supplice, les autres par delà les mers. La Révolution, le peuple, l'Égalité, la République, tout tient à cette mesure, l'ajourner, c'est compromettre la destinée des Sans-Culottes. Les laisser parmi nous c'est y laisser la trahison, les complots, l'inquiétude, la guerre, la peste et la famine. De la vigueur, de l'énergie, de la célérité; agissons, il est temps; frappons, frappons et triomphons. Tel est le vœu des Sans-Culottes de Châlon-sur-Saône.

CHEVALLIER, Ch. MASSEY, POCHEL, VISSON, MEUQUÉE (?), DRIN, GILLES, J. LAILLET, RICQUE, DOMAS, C. GRENELIN, SAUREYS, SOY, MOUTON (secrét.), AUSSE, PAITAVIN, Ch. des BOIS, RENADIN, LEMOINE, PEMITHIER, HOCHARD, MEUBO, ECCET, LAPIERRE, BARBIER, GOUB, J. BRY (secrét.), GUYOT, CADO aîné, LAFEUILLE, SEINE, BEYNAL, LE ROY dit LA MONTAGNE, BOUDIER, BOURGEAT, BOLLEX, CHAMBELLAN aîné (secrét.) BIOT (présid.), VALLIER (secrét.).

27

La municipalité de Magny, département de la Nièvre, félicite la Convention nationale sur ses honorables travaux; elle l'invite à rester à son poste, et lui fait part de l'envoi qu'elle a fait des dépouilles du fanatisme à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

28

Les sans-culottes de Ceyseriat, district de Bourg disent qu'ils ne veulent ni paix ni trêve avec les tyrans; ils n'ont plus de prêtres.

(1) P.V., XXXIII, 362-63. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl.).

(2) C 295, pl. 993, p. 31.

(3) P.V., XXXIII, 363. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl.).

(1) P.V., XXXIII, 361-62.

(2) St-Valéry-en-Caux.

(3) P.V., XXXIII, 362. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl.).

(4) P.V., XXXIII, 362.

(5) P.V., XXXIII, 362.

(6) P.V., XXXIII, 362.